

AUTOUR DU MATERNE DE JEAN D'OUTREMEUSE (*Myreur*, I, p. 451-535 *passim*)

par

Jacques Poucet

Membre de l'Académie royale de Belgique
Professeur émérite de l'Université de Louvain

[Introduction](#) - [Chap. 1](#) - [Chap. 2](#) - [Chap. 3](#) - [Chap. 4](#) - [Chap. 5](#) - [Chap. 6](#) - [Chap. 7](#) - Chap. 8 - [Conclusions](#)

[Bibliographie](#) - [Table des Matières](#) - [Myreur \(Tome I\)](#) - [Myreur \(Trio\)](#)

CHAPITRE VIII**COMMENTAIRE DE JEAN D'OUTREMEUSE****VII. LES RELIQUES DE MATERNE ET LEUR TRANSFERT DE TRÈVES À LIÈGE**

Introduction – **A. Les notices des chroniqueurs et des historiens** – **1.** Le transfert du corps de Materne à Liège selon le *Myreur* (I, p. 535 et III, 313) – **2.** Le transfert du corps de Materne à Liège selon *La Geste de Liège* (v. 3607-3611 et v. 20106-20120) – **3.** Le problème de la date – **4.** La notice de Barthélemy Fisen (XVIIe siècle) – **5.** La notice de Christophe Brouwer (XVIIe siècle) – **B. Des documents plus historiques sur la châsse** – **1.** La *visitatio* de la châsse de Materne en 1489 – **2.** L'*ostentatio* de la châsse de Materne en 1489 – **3.** Les interventions de 1662 sur la châsse de Materne et l'authentique n° 15 – **4.** Conclusion : La date du transfert et les autorités impliquées – **5.** Appendice : La description de la châsse par Xavier van den Steen de Jehay (1846) – **C. La note finale de la biographie de Materne**

Introduction

Si Jean d'Outremeuse enregistre l'épisode miraculeux du bateau sans pilote ramenant le corps de Materne de Cologne à Trèves, il ne fournit, on l'a dit, aucune indication sur les différentes sépultures que le saint a occupées dans cette ville. Mais l'important pour nous est qu'à deux reprises – dans le *Myreur* (I, 535 et III, 313) et dans la *Geste* (v. 3607-3611 et 20106-20120) –, Jean mentionne la translation au IXe siècle (soit en 830, soit en 842) du corps de Materne vers l'église Saint-Lambert de Liège. Cette information est à souligner.

En effet, alors que de nombreux sites européens – outre Trèves bien sûr – revendiquent (ou revendiquaient) l'honneur de posséder des reliques de saint Materne¹, Jean, apparemment soucieux de mettre sa cité en évidence, ne s'intéresse qu'à celles qui se trouvent à Liège.

Les informations de notre chroniqueur sont globalement recoupées par une brève notice de Barthélemy Fisen au XVII^e siècle, qui date le transfert de 842. Par contre un auteur légèrement antérieur, le Jésuite Christophe Brouwer, propose une date différente, celle de 768.

Notre documentation ne se limite toutefois pas à ces mentions de chroniqueurs. Elle comporte aussi des informations d'un autre type, sous la forme de documents plus récents, plus détaillés, plus structurés et plus complexes, qui font état d'opérations menées sur les reliques liégeoises, parmi lesquelles celles de Materne. Nous avons jugé intéressant de les introduire dans notre commentaire.

On examinera d'abord les notices de Jean d'Outremeuse, de B. Fisen et de C. Brouwer, ensuite les documents historiques plus circonstanciés.

A. Les notices des chroniqueurs et des historiens

On commencera par les deux notices de Jean d'Outremeuse lui-même sur le transfert du corps de Materne de Trèves à Liège, selon le *Myreur* puis selon la *Geste*.

1. Le transfert du corps de Materne à Liège selon le *Myreur* (I, p. 535 et III, 313)

Après avoir raconté le voyage par bateau du corps de Materne de Cologne vers Trèves et son ensevelissement dans cette dernière ville, le chroniqueur liégeois s'abrite derrière ce qu'il appelle la Chronique de Trèves pour signaler, sans autres précisions, qu'en 830 de l'incarnation, le corps du saint avait été transféré de Trèves jusqu'à l'église Saint-Lambert de Liège, « où il se trouve encore aujourd'hui ».

[I, p. 535] [Coment li corps sains Materne fut translateit à Liege] Mains ons trueve dedens les croniques de Trieve que, sour l'an del incarnation VIIIc et XXX, fut-ilh translateit à Liege en l'engliese Sains-Lambert, en laqueile engliese ilh est encor aujourd'huy.

[Le corps de saint Materne est transféré à Liège] Mais on trouve dans les chroniques de Trèves qu'en l'an 830 de l'incarnation, le corps de saint Materne fut transféré à Liège, dans l'église Saint-Lambert, où il se trouve encore aujourd'hui.

¹ Cologne en Allemagne, Benfeld et Molsheim en Alsace, l'abbaye bénédictine de Münster dans le Grand-Duché de Luxembourg, Prague en République tchèque, Saint-Dié dans les Vosges en France, l'Escurial en Espagne, ainsi que plusieurs églises en Belgique (Liège, Tongres, Namur, Walcourt, Suarlée). Peu importe ici que ces reliques soient ou non authentiques, qu'elles existent encore ou qu'elles aient disparu. Le livre de A. Servais (*Étude historique et critique sur saint Materne*, 1890) consacre ses p. 308-323 à leur présentation.

Plus loin dans le *Myreur* (III, p. 313), en abordant le récit des événements du neuvième siècle, Jean revient sur ce transfert en fournissant une autre date (842 au lieu de 830) et surtout d'intéressants détails complémentaires. On y apprend d'abord que c'est Ogier le Danois, agissant au nom de Gerbald, l'évêque de Liège, et avec l'autorisation du pape Étienne, qui a procédé à cette opération, ensuite qu'à Liège, les restes de Materne furent installés dans une châsse lors d'une cérémonie à laquelle participèrent trois archevêques et vingt évêques.

[III, p. 313] [Le corps de Saint-Materne transporté de Trèves à Liège] *Chest an meisme* [842], *al procuration l'evesque de Liege Gerbauz fist tant Ogier, qui getat de Trieve en Allemangne le corps saint Materne, li premier evesque de Tongre ; si fut translateis à Saint-Lambert à Liege, et mis en fietre par dedens I filtreal de bois ; et chu fist-il Ogier del congiet le pape Estevene, et furent à chel translation presens trois archevesques et XX evesques.*

[Le corps de saint Materne fut transporté de Trèves à Liège] Cette même année [842], agissant sur mandat de l'évêque de Liège Gerbald, Ogier [le Danois] fit sortir de Trèves en Allemagne le corps de saint Materne, premier évêque de Tongres. Il fut translaté à Saint-Lambert à Liège et placé à l'intérieur d'une châsse de bois (???). Ogier fit cela avec l'autorisation du pape Étienne. Assistèrent à la translation trois archevêques et vingt évêques.

Les personnages cités dans cette seconde notice méritent quelques explications.

D'abord Ogier le Danois. C'est un chevalier danois légendaire, étroitement lié à Charlemagne, qui apparaît pour la première fois dans l'histoire de la littérature française médiévale (au début du XIIIe siècle) avec *La chevalerie de Ogier de Danemarque*, une chanson de geste attribuée à Raimbert de Paris (vers 1200). Ce personnage occupe une grande place dans l'oeuvre de Jean. Notre chroniqueur en effet, avant le *Myreur des Histors*, avait écrit, outre la *Geste de Liège*, un autre poème, complètement perdu et intitulé *Ogier le Danois*. Jean l'a très largement utilisé pour rédiger sa chronique en prose.

Cet Ogier toutefois ne joue un rôle direct dans le *Myreur* qu'à partir du livre II (le tome III de l'édition A. Borgnet), lorsque Jean rapporte sa naissance difficile, accompagnée de signes merveilleux, en l'an 799 de l'incarnation (*Myreur*, III, p. 4-5). Mais le chroniqueur prend soin d'annoncer ses exploits et ses réalisations – légendaires, bien sûr – tout au fil du premier livre du *Myreur* (les tomes I et II de l'édition A. Borgnet). La première mention figure en I, 440, dans une prophétie de saint Pierre. On le voit ici (en III, 313) chargé de ramener de Trèves à Liège les reliques de saint Materne. Comme on est, selon Jean, en 842, Ogier aurait donc à l'époque 43 ans².

Il est censé agir *al procuration l'evesque de Liege Gerbauz*. Selon Jean, ce Gerbald (orthographié *Gerbaus*, *Gerbauz*, *Gerbain*) fut nommé évêque de Liège par Charlemagne. Apparenté à Ogier, il occupa la charge pendant 25 ans et mourut en 868 (cfr *Myreur*, II, 488 ; III, 407-408, mais surtout

² Puisqu'il est question de ce personnage, signalons aussi que le chroniqueur liégeois commence à parler du Danemark très tôt, puisqu'il en place la fondation en l'an 406 a.C.n. (*Myreur*, I, p. 105-106). Il mentionne également avec beaucoup de soin les successions royales, veillant à donner, dans chaque cas, les noms des rois, souvent des Ogier et des Ogens. Jean a, oserait-on dire, un certain souci de maintenir le suspense.

Geste, v. 13040-13079). Si l'on n'est pas trop strict sur les dates [à un an près], on dira que Gerbald venait d'être (ou allait être) nommé évêque de Liège quand il aurait chargé en 842 Ogier le Danois, un de ses parents, du transfert des reliques de Materne. Précisons quand même que l'épiscopat de Gerbald, quatrième successeur de saint Hubert comme évêque de Liège, est placé par les historiens modernes de 785 (ou 787) à 810 (ou 809)³. Les dates de Jean ne correspondent pas avec celles de l'Histoire.

Le troisième personnage, le pape Étienne, est cité ici sans autre précision. Selon l'index de St. Bormans, il s'agirait d'Étienne IV. Cet avis s'appuie probablement sur le vers 20118 de la *Geste de Liège*, qu'on examinera dans un instant et qui laissera apparaître la complexité de la question.

2. Le transfert du corps de Materne à Liège selon *La Geste de Liège* (v. 3607-3611 et v. 20106-20120)

Deux notices de la *Geste de Liège* répondent en effet assez bien à celles du *Myreur*.

La première est très courte. Dans les vers 3607 à 3611 de la *Geste* (correspondant à *Myreur*, I, p. 535), le chroniqueur, qui vient de mentionner la construction à Trèves d'une église commémorant la tristesse de ceux qui n'ont pas été bénéficiaires du corps, signale que saint Materne y fut enterré, mais que, d'après « les chroniques », son corps fut ensuite transféré à Saint-Lambert de Liège, en l'an 830 :

- 3606 Le corps de sains Materne là en droit enteront.
Mais li croniques dist et de veriteit conpt,
Que puis fut translateis à Liege droit adont⁴
Que del Nativiteit coroit lan, sens mescont,
3610 Sor VIIIc et XXX ans ; cis de Liege ancor l'ont.
A Sains-Lambier l'englise gist-il, sens mesprison.

Le transfert est donc daté de 830. La seconde notice, celle de la *Geste* (v. 20106-20120, correspondant à *Myreur*, III, p. 313), le place en 842 et contient une série de précisions, dont certaines nous sont déjà connues par la seconde notice du *Myreur* : le rôle d'Ogier le Danois ; le pape Étienne donnant son autorisation ; la « mise en châsse » ; la participation de trois archevêques et de vingt évêques :

- 20106 Et sour cel an meismes [842], li evesque avenans
Et Ogier ses cusins furent tant procurans,
Que la quarte kalende d'avrilh, soiés creans,
Ont translateit à Liege le corps sains odorans
20110 De sain Materne, l'evesque de Tongre promerans ;
A sain Lambiert à Liege, en fietre glatissans [= brillant],
Fut enfermeit et mis.

³ <https://www.fabrice-muller.be/liege/eveques.html>, mais voir la liste de J.-L. Kupper, *La geste des pontifes de l'Église de Tongres, Maastricht ou Liège*, dans J.-L. Kupper et Ph. George, *Liège. Autour de l'an mil la naissance d'une principauté (Xe-XIIIe siècle)*, Liège, 2000, p. 21.

⁴ On verra plus loin qu'un texte a été ajouté après le mot *adont*. Il vise à corriger la date de 830.

[fin de la laisse 674]

[début de la laisse 675]

- En fietre sain Lambiert, qui fut de riche pris,
Fut enfermeit li corps sain Materne, et assis
20115 Par dedens unc fitreal de bois qui fut massis ;
De Trive la citeit ù fut ensevelis,
L'avoit fait translateir li Danois singnoris
Par le congiat de pape Estene li quars dis.
III archeveques y ot, XX evesque saintis,
20120 Cheaux de Trive en furent dolens et enbahis.

Quelques originalités toutefois apparaissent : l'évêque en poste à Liège à l'époque n'est pas nommé ; des *cusins* interviennent ; la date du transfert (842) est donnée au jour près (le 4 avril).

3. Le problème de la date

Plusieurs points mériteraient qu'on s'y arrête, mais nous en retiendrons surtout un, celui de la date du transfert. Le chroniqueur a signalé l'événement à quatre reprises, deux fois dans le *Myreur* et deux fois dans la *Geste*, mais la date qu'il donne varie.

Dans la première notice du *Myreur*, c'est 830 ; dans la seconde, 842, sans aucune remarque sur l'incohérence qu'il n'a probablement pas constatée lui-même.

La Geste par contre atteste ce qu'on pourrait appeler une tentative d'uniformisation. Alors que la seconde notice (au vers 20106) est très nette : *sour cel an meismes*, et il s'agit bien de 842, la première notice (aux vers 3607-3611) porte la trace d'une correction. Le vers 3610 indique sans aucune ambiguïté 840 (*Sor VIIIc et XXX ans*), mais après le *adont* du v. 3608, une main (« plus moderne », note Ad. Borgnet) a écrit en marge : *Par Ogier le danois, le boin baron, / Par le congiat de pape Estiennne que IIIe cont-on* (« par Ogier le Danois, le bon baron, et avec l'autorisation du pape Étienne III »). L'éditeur ajoute que « pour mettre cette intercalation en rapport avec le texte, [cette main] a raturé la date 830 et l'a remplacée par la date 842. ». Il n'a toutefois pas signalé que la correction précisait qu'il s'agissait d'Étienne III (*pape Estiennne que IIIe cont-on*), alors que la seconde allusion dans *La Geste* (v. 20118) renvoyait à Étienne IV (*pape Estene li quars dis*).

Enregistrons ces données discordantes, sans les discuter, en rappelant la dernière partie de la notice de Barthélemy Fisen, un historien du XVIIe siècle présenté à la fin du chapitre précédent (cfr *supra*, [Ch. 7](#), p. 11-12).

4. La notice de Barthélemy Fisen (XVIIe siècle)

Dans son histoire de Liège, intitulée *Sancta Legia Romanae ecclesiae filia, sive historia ecclesiae Leodiensis*, après avoir mentionné les divers endroits qui avaient accueilli à Trèves le corps de saint Materne, l'historien jésuite avait noté :

Insignem sacratissimi illius depositi portionem Leodium, anno octingentesimo quadringentesimo secundo, Pontifice potestatem faciente, ab Otgero Decano delatam, magna religione servat, ac veneratur S. Lamberti Collegium

En 842, avec l'autorisation du pontife, une partie significative du corps [de Materne] fut transportée par le doyen Otger à Liège où elle est conservée avec une grande dévotion et vénérée par le Collège de Saint-Lambert (*Historia Ecclesiae Leodiensis*, I, 43, p. 21 de l'édition de 1642).

La notice est bien courte et bien postérieure à Jean d'Outremeuse. Elle date le transfert de 842 et mentionne l'autorisation donnée par un *pontifex*, sans qu'on sache si c'est le pape ou un évêque (celui de Trèves ?). Elle fait ensuite intervenir un personnage qui exerce la fonction de *decanus*. Serait-ce le « doyen » de Saint-Pierre de Trèves, chargé de transporter à Liège la relique de Materne, ou le « doyen » de Saint-Lambert, chargé de l'accueillir ? Jean d'Outremeuse ne parlait pas de *decanus*, mais faisait jouer un grand rôle à Ogier le Danois. On ne peut pas s'empêcher de noter le rapprochement phonétique possible entre l'*Otgerus* de Fisen et l'Ogier de Jean.

Mais nous n'en avons pas encore fini avec cette question.

5. La notice de Christophe Brouwer (XVIIe siècle, un peu avant B. Fisen)

Les notices examinées jusqu'ici (les quatre de Jean et celle de Barthélemy Fisen) plaçaient toutes dans la première moitié du IXe siècle (830 ou 842) le transfert des reliques de Materne de Trèves à Liège. On rencontre toutefois dans la tradition une date plus ancienne, à savoir 768.

Elle a été proposée par un autre historien jésuite Christophe Brouwer [Christophorus Brower-i-us] dans ses *Antiquitates Annalium Trevirensium*⁵. Cet auteur vécut de 1559 à 1617 et consacra les trente dernières années de sa vie à son livre qui fut publié après sa mort à Cologne en 1626. La notice dont on trouvera le texte ci-dessous daterait donc de la fin du XVIe ou du début du XVIIe siècle, et serait dès lors antérieure à celle de Barthélemy Fisen, publiée en 1642.

Elle figure au livre VII, p. 454, et date de 768 le transfert des reliques de Materne :

[767] Inter haec Paulus Pontifex Romae diem obiit. Cuius sedem Constantinus iniquo iure occupavit. Hinc nata or-taque inter Romanos est factio. [768] Anno sequenti adversus Constantinum Philippus Pontifex declaratus est ; sed hoc item brevi amoto, legitimis demum suffragiis Stephanus eius nominis quartus successit. Quo annuente et potestatem faciente, tradunt S. Materni reliquias, Otgeri Decani auspiciis, cum aliorum Sanctorum exuviis Treviris Leodium translatas, quae inter alia pompae factae fercula istic per agmina supplicum traduci solent.

Pendant ces événements [767], Paul, le pape de Rome, mourut. Constantin occupa le siège d'une manière illégitime. Une dispute éclata entre Romains et, l'année suivante [768], Philippe fut déclaré pape contre Constantin. Mais il fut lui aussi rapidement écarté et finalement, au terme d'une élection légitime, Étienne IV lui succéda. C'est avec l'accord et sous l'autorité de ce dernier, rapporte-t-on, que les reliques de saint Materne, sous les auspices du doyen Otger, furent transférées de Trèves à Liège en même temps que celles d'autres saints. L'opération se déroula, comme d'habitude, sur des brancards portés en procession par une troupe de gens en prières.

Manifestement, l'historien a le souci d'insérer le transfert des reliques dans l'histoire assez mouvementée des papes de l'époque. Et ce qu'il écrit sur ces derniers correspond à l'Histoire, en l'espèce

⁵ Le titre complet est : *Antiquitates Annalium Trevirensium, et Episcoporum Trevirensis Ecclesiae suffraganeorum, ut Metensium, Tullensium et Verdunensium*, Cologne, in-folio, 1626 [Accessible sur la [Toile](#)]. Le titre s'explique par le fait que les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun étaient des évêchés « suffragants » de l'archevêché de Trèves.

aux données de l'*Annuaire pontifical*. Celles-ci nous apprennent en effet (a) que Paul Ier, après un règne d'un peu plus de dix ans, est mort le 28 juin 767, (b) que Constantin II, acclamé par la foule, a occupé le trône pontifical du 28 juin 767 au 6 août 768 et a été déposé [c'est un antipape], (c) que Philippe n'a été pape que pendant une journée le 31 juillet 768 [c'est lui aussi un antipape] et (d) que son successeur, Étienne, – « quatrième du nom », précise l'historien – a occupé régulièrement la charge du 1 août 767 au 24 janvier 772.

Mais d'après l'*Annuaire* toujours, le remplaçant de l'antipape Philippe fut Étienne III et non Étienne IV, lequel fut pape nettement plus tard, du 12 juin 816 ou 24 janvier 817. Si on se rappelle l'hésitation entre Étienne III et Étienne IV qui se manifeste chez Jean dans les notices du *Myreur* et de la *Geste*, on peut se demander s'il n'y aurait pas eu dans le chef des historiens/chroniqueurs une confusion entre les deux papes. Cela ne serait pas impossible.

D'autres éléments dans la notice de Brouwer viennent encore compliquer les choses. Il s'agit cette fois du texte de la marge, censé résumer le passage. On y lit : *An. Christi 768, Stephanus III vel IV Pon. an. 3, m. 5, d. 13* (chiffre peu lisible) / *S. Marterni (sic) reliquia Leodium Trev. translata. / To. 3. Leod. Epis.* Il est difficile d'y voir autre chose que : « An 768 du Christ - Étienne III ou IV Pontife, 3 ans, 5 mois, 13 (?) jours - reliques de saint Materne transférées de Trèves vers Liège - Tome III de la Geste des évêques de Liège ». Peut-on en conclure que Brouwer se baserait sur la *Gesta episcoporum Leodiensium* ?

Que penser de tout cela ? On est à tout le moins impressionné par les précisions chronologiques apportées par l'historien liégeois, en l'espèce les concordances qu'il établit avec les papes, légitimes ou non. On est tenté d'accepter la date de 768 qu'il propose et de se méfier des deux autres dates signalées jusqu'ici (830 ou 842), surtout quand on sait qu'en 830 aussi bien qu'en 842, le pape de Rome était Grégoire IV qui a régné du 20 décembre 827 au 25 janvier 844.

On aura également remarqué que Fisen et Brouwer, historiens de Liège, accordent tous les deux un rôle important à un *Otgerus decanus*. N'y aurait-il pas eu dans l'histoire de l'évêché un *decanus* du nom d'Otger ? Qui peut-être aurait donné à Jean d'Outremeuse l'idée de faire intervenir dans le transfert l'Ogier le Danois qui lui était si cher ?

Mais, laissons momentanément en suspens cette question du transfert des reliques, qu'il s'agisse de sa date et des personnages qui y jouèrent un rôle. Passons à l'examen d'un autre type de documents, plus récents et plus détaillés que les brèves notices présentées jusqu'ici. Voyons en quoi ils consistent et s'ils viennent ou non confirmer ce que nous apprennent les historiens/chroniqueurs.

B. Des documents plus historiques sur la châsse

Les notices isolées rencontrées jusqu'ici n'étaient pas faciles à interpréter. Celles de Jean pouvaient même à la limite donner l'impression que le corps tout entier de Materne avait été transféré à l'église Saint-Lambert de Liège. Barthélemy Fisen, pour sa part, évoquait clairement une partie du corps (*portionem*), sans toutefois utiliser le mot « reliques ».

Nous possédons heureusement, sur les reliques de Materne transférées à la Cathédrale Saint-Lambert de Liège, des documents détaillés, riches d'informations précises et remontant à la fin du XVe siècle, donc bien après la mort de Jean et bien avant la Révolution française⁶.

Écrits en latin, ils relatent des cérémonies religieuses qui se sont déroulées à Liège en 1489, sur ordre du Chapitre cathédral de Saint-Lambert et qui touchent un ensemble fort large de pièces diverses appartenant au Trésor de la cathédrale. Il y est surtout question bien évidemment de la châsse de saint Lambert, oeuvre majeure s'il en est, mais aussi de pièces de moindre valeur, comme les châsses de saint Pierre, de saint Andolet⁷, de saint Floribert⁸ et de saint... Materne. Celui-ci n'occupe certes pas « le devant de la scène », mais il a au moins l'avantage d'être mentionné et remis dans le contexte très large des reliques liégeoises.

Ces documents se présentent un peu comme des procès-verbaux. Leur auteur, un contemporain témoin des faits, est resté anonyme. Ils nous sont parvenus parce qu'ils furent publiés en 1616 dans l'édition de la *Gesta episcoporum Leodiensium* due à Jean Chapeville, vicaire général du diocèse⁹. Mais ce dernier reconnaît les avoir repris à l'oeuvre d'un de ses prédécesseurs, un certain Suffridus Petri, secrétaire du cardinal Granvelle et professeur de droit à l'Université de Cologne (1527-1597).

On n'est donc pas en présence des originaux, mais on peut penser, compte tenu de la chaîne de transmission, que les textes en notre possession proviennent de retranscription(s) aussi fidèles que possible des originaux. Intitulés tous les trois *Historiae*, ils décrivent trois cérémonies qui se sont déroulées en 1489. Leurs titres sont explicites :

- I. *Historia visitationis feretri Beati Lamberti martyris et pontificis, et aliarum reliquiarum Ecclesiae Leodiensis* « Histoire de la visite [= ouverture et examen] de la châsse du Bienheureux Lambert, martyr et pontife, et des autres reliques de l'église de Liège »¹⁰ ;

⁶ La Cathédrale Saint-Lambert ayant été détruite à la Révolution Française, à partir de 1794, les reliques qui échappèrent au saccage se trouvent aujourd'hui au « Trésor de Liège », dans une châsse qui porte le nom du saint. Ce n'est évidemment pas la pièce la plus importante de ce riche Trésor, mais c'est elle qui retiendra notre attention.

⁷ Saint Pierre et saint Andolet sont deux frères, cousins et compagnons de saint Lambert.

⁸ Floribert fut le deuxième évêque de Liège de 727 à 746, le successeur de saint Hubert.

⁹ J. Chapeville, *Qui gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium, et Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, Tome III, Liège, 1616, p. 213-227 [Accessible [sur la Toile](#)]. Le texte des documents a fait l'objet d'une nouvelle édition due à Ph. George (cfr *infra*, n. 10-12).

¹⁰ Ph. George, *Le trésor des reliques de la cathédrale Saint-Lambert*, 2013, p. 66-85 [Accessible [sur la Toile](#)].

II. *Historia solennissimae festivitatis venerandi capitis sancti Lamberti Leodii* « Histoire de la cérémonie très solennelle de la vénération de la tête de saint Lambert, à Liège »¹¹ ;

III. *Historia ostensionis reliquiarum celebratae Leodii anno domini 1489*, « Histoire de l'ostension des reliques qui eut lieu à Liège en 1489 »¹².

Materne n'occupe qu'une petite place dans ces récits. Comme il n'a rien à voir avec la fête (*festivitas*) de la vénération de la tête de saint Lambert, il est normal que son nom n'apparaisse pas dans le « procès-verbal » de cette fête. Il ne figure que dans la première (*visitatio*) et la troisième (*ostensio*) histoire. C'est la première surtout qui est riche en informations.

1. La *visitatio* de la châsse de Materne en 1489

L'*Historia visitationis* décrit la cérémonie religieuse solennelle lors de laquelle une commission dûment mandatée procéda à l'ouverture et à l'examen détaillé non seulement de la châsse de saint Lambert mais aussi, comme le dit explicitement le titre, des autres reliques de l'église de Liège.

Pour ne parler que des châsses, on y apprend que celle de Materne fut ouverte l'avant-dernière, après celles de saint Lambert, de saint Pierre, de saint Andolet et avant celle de la bienheureuse Magdalberte¹³. Voici, concernant la châsse de saint Materne, le texte latin du procès-verbal, tel qu'on le lit dans l'édition de Ph. George (p. 84) :

Deinde, altera die sequente, idem Dominus Cantor virtute eiusdem commissionis feretrum beati Materni confessoris visitavit, in quo nonnulla ossa eiusdem confessoris reperit, una cum pluribus aliis reliquiis aliorum sanctorum. Et in eodem feretro scedulam talis tenoris : In isto feretro habentur ossa sancti Materni Confessoris primi Episcopi Tungrensis ex Treviris Leodium translata, una cum quampluribus reliquiis sanctorum apostolorum, martyrum, confessorum, virginum atque aliorum electorum, anno Domini octingentesimo quadragesimo secundo per Otgherum Decanum, de licentia Stephani papae quarti.

et qui peut se traduire de la manière suivante :

Puis, le jour suivant, le même chantre, en vertu de cette même commission, visita la châsse du bienheureux confesseur Materne, dans laquelle il trouva **plusieurs ossements** de ce saint confesseur, ainsi qu'un nombre plus élevé d'autres reliques d'autres saints. Dans cette même châsse, il y avait aussi une *schedula* dont voici la teneur¹⁴ : Dans cette châsse se trouvent des **ossements** de S. Materne, confesseur, premier évêque de Tongres, transférés de Trèves à Liège, ainsi qu'un bon nombre de reliques de saints apôtres, martyrs, confesseurs, vierges et autres élus, l'an du Seigneur 842, par le doyen Otgher avec la permission du pape Etienne IV.

Ce paragraphe comprend deux parties. D'abord l'énumération du contenu : des ossements, des reliques et une *schedula*, c'est-à-dire un document portant du texte ; ensuite la transcription du texte figurant sur la *schedula*. Les deux passages traitent de la même chose : des ossements de Materne le

¹¹ Ph. George, *ibidem*, p. 85-97.

¹² Ph. George, *ibidem*, p. 97-103.

¹³ Sainte Magdalberte était abbesse de Maubeuge après sainte Aldegonde. Jean l'appelle Madalberte et, selon l'index de Bormans, la mentionne dans le *Myreur* à plusieurs reprises : « nourrice de saint Lambert ; ses reliques (II, 528) ; son corps ramené de Maubeuge à Liège (II, 415) ; ses reliques (IV, 381) ; sa châsse (V, 40) ».

¹⁴ C'est à dessein que nous n'avons pas placé de guillemets pour définir le début et la fin de la citation. On en comprendra la raison plus loin (*infra*, p. 11-14).

Confesseur (*nonnulla ossa* d'abord, simplement *ossa* ensuite) mais aussi un nombre plus important d'autres reliques d'autres saints (*pluribus aliis reliquiis aliorum sanctorum*, où *plures* est un comparatif). Mais cela dit, ils ne se recouvrent pas entièrement.

a. la description du contenu

Si l'accent est mis sur les ossements de Materne le Confessor, la châsse ne lui était pas réservée. Elle contenait nombre de « reliques » d'autres saints et, le terme *reliquiae* étant assez général, il pouvait s'agir d'ossements ou d'objets quelconques.

b. la *schedula*

Que dire maintenant de la *schedula*, du document ? Il n'est pas rare qu'une relique soit accompagnée d'un texte précisant son propriétaire. C'est ce que les spécialistes appellent en français « une authentique »¹⁵. Elle est souvent très courte, ainsi : *De capillis b(ea)ti Lamberti m(arty)ris* pour désigner des cheveux de saint Lambert, ou *De presepio D(omini)* pour désigner un morceau de la crèche de Jésus¹⁶.

Par rapport à la première partie, la *schedula* décrite par le rapporteur de la *visitatio* transmet plus d'informations. Mais ces informations n'ont pas toutes la même valeur. Ainsi la longue énumération (*Apostolorum, Martyrum, Confessorum, Virginum atque aliorum electorum*) n'est qu'une amplification un peu creuse, destinée à dissimuler une ignorance. Il n'en est pas de même de la suite, qui fournit des renseignements précis sur la fonction de Materne (*primi Episcopi Tungrensis*), sur le transfert (*ex Treviris Leodium*), sur la date (*anno Domini octingentesimo quadragesimo secundo*, en toutes lettres) et sur les personnages impliqués (*per Otgherum Decanum, de licentia Stephani papae quarti*, soit le doyen Otgher et le pape Étienne IV).

c. l'authenticité de son texte

Étant donné l'importance historique des informations transmises dans la finale (particulièrement la date et les noms des autorités impliquées), l'historien désire évidemment être sûr que le document comportait bien tous les termes qui suivent *scedulam talis tenoris*, à savoir :

In isto feretro habentur ossa sancti Materni Confessoris primi Episcopi Tungrensis ex Treviris Leodium translata, una cum quampluribus reliquiis sanctorum Apostolorum, Martyrum, Confessorum, Virginum atque aliorum electorum, anno Domini octingentesimo quadragesimo secundo per Otgherum Decanum, de licentia Stephani papae quarti.

¹⁵ « Un (ou une) authentique est une étiquette de parchemin attachée à une relique et qui permet de l'identifier et de l'authentifier. [...] Au sens restreint, le terme d'authentique ne devrait s'appliquer qu'aux actes officiels par lesquels une autorité ecclésiastique garantit l'authenticité d'une relique, mais ce cas étant très rare, on l'emploie presque toujours pour désigner les simples étiquettes, sans auteur ni date, portant le nom du saint ou de la relique. » (Wikipédia).

¹⁶ Cfr Ph. George, *Trésor des reliques de la cathédrale Saint-Lambert*, 2013, p. 106 : Authentique 5 et Authentique 11.

C'est que la prudence s'impose : on ne se trouve pas devant l'authentique elle-même, mais devant une copie, voire une copie d'une copie. On n'a devant soi que le texte du rédacteur du procès-verbal de 1489 qui a, il est vrai, pris soin (*talis tenoris*) d'annoncer une citation. Mais sans avoir sous les yeux la *schedula* originale, on ne pourra jamais savoir si la transcription donnée est correcte et quelle est son étendue exacte. On retrouvera la question plus loin.

2. L'*ostentatio* de la châsse de Materne en 1489

Le troisième procès-verbal de 1489, celui de l'*ostentatio* des reliques, n'est pas très prolixe sur la châsse de saint Materne. Il y est simplement dit qu'elle fut présentée en quatrième position, avec celle de sainte Magdalberte. Voici ce qu'on peut lire à ce sujet dans l'édition de Ph. George (p. 101) :

Pro quarta vice [...]

Feretrum sancti Materni primi Episcopi Tongrensis, in quo sunt multa ossa corporis eius per Ogerum Decanum de licentia Stephani Papae quarti, anno Domini onctingentesimo (sic) quadragesimo secundo ex Treviri Leodium translata.

ce qui peut se traduire :

En quatrième place [...]

Châsse de saint Materne, premier évêque de Tongres, dans laquelle se trouvent beaucoup de ses ossements. Ils furent transférés de Trèves à Liège, par le doyen Oger, avec l'autorisation du Pape Étienne IV, en l'an 842.

On n'apprend pas grand-chose de neuf par rapport au texte de la *visitatio*, sinon peut-être une variante graphique sur le nom du *decanus* qui aurait conduit le transfert de Trèves à Liège : *Ogerus* au lieu de *Otgherus*.

3. Les interventions de 1662 sur la châsse de Materne et l'authentique n° 15

Toutefois, il reste encore une pièce intéressante à verser au dossier. Elle est liée à une intervention postérieure, menée au début de la seconde moitié du XVIIe siècle sur la châsse de saint Materne.

Il faut en effet savoir que le 7 juin 1652, une députation du Chapitre cathédral avait été chargée de visiter les châsses de saint Materne et de saint Hubert¹⁷. Sur le déroulement et la date précise de cette opération, les seules précisions en notre possession sont celles transmises par la *schedula* déposée dans la châsse par les visiteurs de l'époque, qui a été conservée et que les spécialistes d'aujourd'hui ont pu étudier.

Numérotée « Authentique 15 » dans le catalogue de Ph. George¹⁸, elle se présente sous l'aspect d'un parchemin de 220 sur 69 mm. Il comprend deux textes qui se suivent et qui mentionnent deux

¹⁷ St. Bormans, *Répertoires chronologiques capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège*, dans *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de Belgique*, t. 12, 1875, p. 251 (cité par Ph. George, *ibidem*).

¹⁸ Ph. George, *Trésor des reliques de la cathédrale Saint Lambert*, 2013, p. 110 (sans photographie).

dates différentes. Les voici, repris à l'article de Ph. George [p. 110] (les numéros indiquent les lignes) :

- [1] *In isto feretro habentur ossa Sancti Maternj primj*
 [2] *Ep(iscop)i Tongren(sis) ex Treveri Leodium translata, una cum*
 [3] *queplurib(us) reliquijs sanctorum ap(osto)lorum, m(a)r(tyru)m, confesso*
 [4] *rum, virginum atq(ue) aliorum electorum. 1489.*
 [Addition]
 [5] *Die vigesima secunda aprilis 1662 extracta sunt haec ossa sancti Materni dumtaxat*
 [6] *ex hac capsula, et reposita in pheretrom novo per R(everen)dum ad(modu)m D(ominu)m Jo(ann)em Tabollet*
 [7] *Hasbaniae Archid(iaco)num, Cap(itu)lo legato, idq(ue) iuxta instrumentum*
 [8] *in praefato pheretrom reclusum.*

Les dates du parchemin (1489 dans la première partie, et 1662 dans la seconde) et la teneur des deux textes permettent de comprendre assez facilement ce qui s'est passé.

Le 22 avril 1662, les ossements de Materne contenus dans l'ancien coffret (*ex hac capsula*, celui de 1489) ont été replacés dans une nouvelle châsse (*reposita in pheretrom novo*) par Jean Tabollet, les ossements ainsi que le matériel qui l'accompagnait (*iuxta instrumentum*). Bref, le contenu du premier coffret a été déposé dans le second. Cette opération a été dûment enregistrée dans la seconde partie de la *schedula*, mais – et c'est l'élément intéressant – les responsables n'ont apparemment pas voulu conserver la *schedula* du premier coffret et ils ont décidé d'en transcrire le texte, de le dater et de la placer en tête du nouveau document qu'ils établissaient.

*

Mais un examen attentif réserve une surprise. Si on compare la *schedula* retranscrite dans le procès-verbal de la *visitatio* de 1489 :

In isto feretro habentur ossa sancti Materni Confessoris primi Episcopi Tungrensis ex Trevis Leodium translata, una cum quampluribus reliquiis sanctorum Apostolorum, Martyrum, Confessorum, Virginum atque aliorum electorum, anno Domini octingentesimo quadagesimo secundo per Otgherum Decanum, de licentia Stephani papae quarti

à celle rédigée en 1662 :

In isto feretro habentur ossa Sancti Maternj primj Ep(iscop)i Tongren(sis) ex Treveri Leodium translata, una cum queplurib(us) reliquijs sanctorum ap(osto)lorum, m(a)r(tyru)m, confessorum, virginum atq(ue) aliorum electorum

on constate que leurs textes ne sont pas totalement identiques. La *schedula* de 1662 reprend sans modification la première partie de celle de 1489, mais n'a conservé aucune trace de la suite :

anno Domini octingentesimo quadagesimo secundo per Otgherum Decanum, de licentia Stephani papae quarti.
 si précieuse sur le plan historique parce qu'elle contient la date du transfert et les noms des autorités qui sont intervenues.

Comment justifier cette différence en essayant de se mettre dans l'esprit des responsables de la visite de 1662 ?

Leur souci premier devait être d'enregistrer pour la postérité leur intervention de 1662. Ils s'en sont acquittés parfaitement dans la seconde partie du parchemin. Mais ils ont manifestement voulu aussi que la postérité garde un souvenir concret de l'ancienne châsse de Materne. Ils ont penser atteindre ce but en reproduisant sur ce même parchemin le texte de la *schedula* qui figurait dans le *feretrum* primitif.

Mais pourquoi en avoir laissé tomber le dernier tiers ? Ne serait-ce pas – tout simplement – parce que les mots en question ne figuraient pas dans le texte de la première *schedula* qui se serait arrêté aux mots *aliorum electorum*. Les informations suivantes sur la date et les intervenants n'auraient pas fait partie de la *schedula*. Elles auraient figuré dans le procès-verbal parce que, à l'époque de sa rédaction, ces données faisaient partie des opinions reçues.

Cela reste évidemment une hypothèse, mais la différence entre les deux versions interpelle.

*

Revenons un peu en arrière, à l'endroit de notre exposé (*supra*, p. 9 et n. 14) où nous nous interrogeons sur la teneur exacte de la *schedula* de 1489 en nous demandant où placer les guillemets ouvrants et fermants, dans un texte qui n'était au fond qu'une transcription, une copie de copie.

Si on prend en compte les observations qui précèdent, ne vaudrait-il pas mieux présenter le texte du procès-verbal de 1489 en isolant plus clairement la citation du texte de la *schedula*, en présentant l'ensemble de la manière suivante :

Puis, le jour suivant, le même chantre, en vertu de cette même commission, visita la châsse du bienheureux confesseur Materne, dans laquelle il trouva plusieurs ossements de ce saint confesseur, ainsi qu'un nombre plus élevé d'autres reliques d'autres saints.

Dans cette même châsse, il trouva aussi une *schedula* dont voici la teneur : « Dans cette châsse se trouvent des ossements de S. Materne, confesseur, premier évêque de Tongres, transférés de Trèves à Liège, ainsi qu'un bon nombre de reliques de saints apôtres, martyrs, confesseurs, vierges et autres élus ».

[transfert effectué] l'an du Seigneur 842, par le doyen Otgher avec la permission du pape Etienne IV.

4. Conclusion : La date du transfert et les autorités impliquées

Si nous avons raison, la phrase figurant dans le procès-verbal de 1489 donnant la date du transfert et les autorités responsables (*anno Domini octingentesimo quadragesimo secundo per Otgherum Decanum, de licentia Stephani papae quarti*) n'aurait pas figuré sur la *schedula* originale trouvée en 1489 lors de la *visitatio* de la châsse renfermant non seulement les ossements de Materne ainsi que d'autres reliques de différents saints non identifiés ou non nommés. Le texte original se serait terminé par les deux mots *aliorum electorum*.

Ce qui suit immédiatement, à savoir la date, le rôle du doyen Otgher et l'autorisation du pape Étienne IV, serait dû à l'initiative des rédacteurs du procès-verbal, qui, après avoir retranscrit le texte original, auraient « repris le main » en ajoutant les informations sur la date et les autorités impli-

quées, dont ils avaient connaissance parce qu'elles faisaient partie à leur époque de l'*opinio communis* sur le sujet. Et puisqu'on parle d'*opinio communis*, remarquons qu'Ogier le Danois, si cher à Jean d'Outremeuse, ne semble pas avoir eu de succès, à la différence du *decanus Otgerus/Otgherus*, présent chez Brouwer, chez Fisen et dans le procès-verbal de la *visitatio* de 1489. Mais en l'absence d'une confirmation extérieure, cela ne signifie évidemment pas qu'un *decanus* de ce nom soit historiquement intervenu.

Quant à la date exacte (768, 830, 842) du transfert et au nom des autorités impliquées (pape ou évêque), la documentation dont nous avons fait état n'autorise aucune conclusion sûre. On aurait pour cela besoin d'autres éléments.

5. Appendice : La description de la châsse par Xavier van den Steen de Jehay (1846)

Mais avant d'abandonner définitivement la châsse de saint Materne et le texte de la *schedula*, nous voudrions, pour être complet, faire intervenir un dernier élément.

L'extérieur de cette châsse a été décrit par Xavier van den Steen de Jehay¹⁹ dans un livre de 1846, où il se présente comme un témoin oculaire. Il dit avoir eu accès à « la grande trésorerie de St. Lambert » (p. 185) et y avoir vu toutes les châsses exposées, dont celle de saint Materne. Voici ce qu'il écrit de cette dernière (p. 193-194) :

« La première des châsses était celle de St.-Materne, Évêque de Trèves et de Tongres ; les reliques de plusieurs autres saints s'y trouvaient aussi. Elle avait environ 2 1/2 à 3 pieds d'élévation, sur 3 1/2 de longueur ; elle était de métal battu, faite en forme de bière, ornée de plusieurs médaillons en bois peints à l'encaustique, et représentant des sujets tirés de la vie des saints. Dans plusieurs endroits la cire employée dans ces médaillons avait disparu et la peinture était tombée. Les vestiges qui subsistaient offraient des représentations confuses parmi lesquelles on croyait reconnaître l'apôtre St.-Pierre et son disciple St.-Materne, la mort de ce dernier, et la translation de Trèves à Liège d'une partie de ses dépouilles mortelles, en 842, sous le règne de l'Évêque Hircaire. Le sommet de cette châsse était orné de boules en cuivre doré sur lesquelles étaient posés des morceaux de cristal de roche taillés en forme d'armes d'hast. Cette Fierce était plus précieuse par les souvenirs pieux qui s'y rattachaient et son antiquité reculée que par la matière et par sa forme ; sur une des parois on lisait cette inscription en lettres tourneuses, inscrite sur une feuille de plomb : *In. Isto. Feretro. Habentur. Ossa S. Materni. Confessoris. Primi. Episcopi. Tungrensis. Ex. Treviris. Leodium. Translata. Una. Cum. Quam. Pluribus. Reliquiis. Sanctorum. Apostolorum. Martyrum. Confessorum. Virginum. Atque. Aliorum. Electorum. Anno. Domini quadragesimo. Octingentesimo. Secundo. Per. Otgherum. Decanum. De. Licentia Stephani. Papae. Quarti.* »

C'est une description tellement détaillée qu'on hésiterait à la mettre en doute. Mais peut-on vraiment croire que la châsse de Materne se présentait ainsi au milieu du XIX^e siècle ? C'est que la finale, qui mentionne une inscription, interpelle. On ne s'interrogera pas sur l'expression « lettres tourneuses »²⁰ mais sur l'existence de cette « feuille de plomb » placée « sur une des parois » extérieures de la châsse de Materne et reprenant manifestement le texte du procès-verbal

¹⁹ Xavier van den Steen de Jehay, *Essai historique sur l'ancienne cathédrale de St-Lambert à Liège et sur son chapitre de chanoines-tréfonciers*, Liège, 1846, p. 193-194.

²⁰ Généralement utilisée pour désigner « les majuscules gothiques des manuscrits et des imprimés du quinzième et du seizième siècle ».

de 1489. Les autres textes en notre possession ne semblent pas mentionner de feuille de plomb. Serait-elle récente ?

Bref on peut nourrir certains doutes sur le sérieux de cette information, surtout quand on sait que dans *l'Essai historique sur l'ancienne cathédrale* [...] de Xavier van den Steen, « les descriptions d'œuvres » sont « à prendre avec critique »²¹.

Une dernière remarque encore. On aura noté que l'auteur du livre date le transfert de 842 et l'attribue à l'évêque Hircaire, dont il n'a jamais été question dans la documentation que nous avons examinée. Le seul évêque de Liège rencontré était, on s'en souvient, Gerbald (*Myreur*, III, 313), mais les historiens modernes plaçaient l'épiscopat de ce quatrième successeur de saint Hubert de 785 (ou 787) à 810 (ou 809). On aurait eu besoin d'un évêque en poste à Liège en 830 ou en 842, voire (Brouwer) en 768.

X. van den Steen, partisan de la date de 842 et fin connaisseur probablement de la liste officielle des évêques de Liège a attribué la responsabilité du transfert au seul prélat en poste à cette date, à savoir Hircaire, évêque de 840 à 855. Le tentative d'«arranger les choses » est trop évidente.

C. La note finale de la biographie de Materne

Après cette évocation du transfert du corps de Materne de Trèves à Liège qui nous a longuement retenu, le récit de Jean se termine d'une manière plutôt abrupte par quelques précisions sur la famille de Materne.

[p. 535] [*Le lignage et les armes de saint Materne*] Ce saint Materne fut un homme très noble, car nul ne devenait clerc, s'il n'était fils d'empereur, de roi, de duc, de comte, de marquis ou de porteur de bannière. Materne était le fils du comte de Pavie, en Lombardie, un comté qui devint ensuite un royaume. En ce temps-là, le comte de Pavie portait un écu d'argent orné d'un aigle d'azur. Sa mère, appelée Materne et fille du seigneur de Moide, en Lombardie, portait les mêmes armes, ornées d'une étoile de gueule.

Les ancêtres de Materne étaient tous païens, mais saint Materne se fit baptiser par l'apôtre saint Pierre. Il était si grand clerc que saint Pierre l'envoya à Trèves avec Euchaire et Valère précisément pour ses qualités de clerc.

Jean insiste sur l'origine noble des parents de Materne : son père était le fils du comte de Pavie, en Lombardie, et sa mère la fille du seigneur de Moide, en Lombardie également.

C'est probablement pour prouver cette noblesse que le chroniqueur décrit les armoiries du comte et du seigneur. L'intérêt de Jean pour l'héraldique est certain. Plus haut, en *Myreur*, I, p. 514, il avait signalé que le roi Pierre de Tongres, parmi les dispositions prises après son baptême, avait laissé, dans l'église Saint-Pierre qu'il avait fondée, « son blason, qui était un écu d'or, sans aucun autre

²¹ Ph. George, *Trésor des reliques de la Cathédrale Saint-Lambert de Liège*, 2013, p. 76.

signe ». En *Myreur*, I, p. 530, le récit du combat mené contre les Danois par les gens de Tongres et leurs alliés comporte deux descriptions de boucliers : celui de Trémus, duc d'Ardenne, et celui du duc Henri de Lorraine. Le tome I de l'édition Borgnet, pour n'envisager que lui, fait encore état d'autres armoires, celle du duc de Bourgogne (I, p. 151), du comte de Flandre (I, p. 151 et 333), de l'empereur de Rome (I, p. 332) et de Richier (I, p. 382)²².

Un autre élément à relever dans cette notice finale est l'importance de la clergie, qui rappelle une longue digression sur l'éducation que Jean a placée au début de sa biographie de Virgile (*Myreur*, I, p. 211) : « Selon l'usage de l'époque, les personnes de condition modeste ne mettaient pas leurs fils à l'école pour en faire des clercs. Nul en effet n'osait prétendre à l'instruction s'il n'était fils de roi, de duc, de comte ou de prince, destiné à diriger un grand pays et un grand peuple. Et c'est pourquoi [seuls] les rois et autres seigneurs faisaient instruire plusieurs de leurs enfants ; car personne ne pouvait devenir roi ou duc ou comte, ni gouverner aucun pays habité, sans être instruit ».

Materne était un clerc éminent, et c'est pour cela qu'après l'avoir baptisé, l'apôtre Pierre l'avait envoyé à Trèves avec Euchaïre et Valère. Jean très habilement rappelle à son lecteur que lui aussi était un clerc.

Jean n'en dit pas plus ici sur la famille de Materne. Peu au fait des traditions alsaciennes, il ignorait probablement que le motif de l'identification de saint Materne avec le fils de la veuve de Naïm figurait dans la chronique de Jakob Twinger de Koenigshoven (1346-1420) (cfr *supra*, [Ch. 3](#), p. 16-17).

Il ignorait probablement aussi que certains auteurs plaçaient Materne dans la famille élargie de Marie, comme cela avait été le cas pour saint Servais (*Myreur*, I, p. 307). Il devenait ainsi un parent éloigné de Jésus-Christ.

Quant à son origine lombarde (fils du comte de Pavie), elle avait été proposée par *Johannes Leo Placentius*, dit également *Petrus Placentius* ou *Léon Le Plaisant*, un moine dominicain et poète liégeois. Né à Saint-Trond, près de Liège, et mort vers 1548, il avait notamment écrit des ouvrages d'érudition sur l'histoire de Tongres, Maastricht et Liège.

Ces informations proviennent de l'ouvrage de Mgr Philippe-André Grandidier, *Histoire de l'église et des évêques-princes de Strasbourg*, 2 vol., Strasbourg, 1777-1778, dont le tome I, p. 48, contient le texte suivant :

« L'origine qu'on donne à Materne est aussi fabuleuse qu'extravagante. Quelques-uns (*Joannes Placentius*) disent qu'il était Lombard d'origine, et fils d'un comte de Padoue ; d'autres le placent dans la famille de Jésus-Christ, lui donnant pour père Emyud, qui était fils d'Elyud frère de sainte Élisabeth (légende manuscrite de St. Materne dans la bibliothèque de Leipzig [...]) ; enfin, selon d'autres, il fut le fils de cette veuve que Jésus-Christ ressuscita aux portes

²² Nous avouons notre totale ignorance en matière d'héraldique.

de la ville de Naïm, et qui ensuite mérita d'être associé aux soixante et dix disciples du Sauveur [Jakob Twinger de Koenigshoven] »

*

Jean, comme on le voit, termine son récit sans recherche stylistique particulière. Il poursuivra (en I, p. 535) sur le mode plutôt neutre de la chronique par l'évocation du successeur de Materne : « Les habitants de Tongres nommèrent comme évêque un homme sage, un clerc bon et saint, de grande naissance [...]. Il s'appelait Navit, et son règne dura soixante-six ans ».

[\[Suite\]](#)

[\[Précédent\]](#)